

Fiche d'information – Ouvreur N1

Objectifs de la formation et compétences visées

- Être apte à ouvrir pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des compétitions de niveau régional,
- Tenir compte des règlements fédéraux en vigueur en difficulté, en bloc, en vitesse et en combiné
- Respecter le timing prévisionnel,
- Travailler en sécurité,
- Travailler en équipe,
- S'intégrer dans l'équipe d'organisation.

Durée de la formation

35 heures, sous format 5 jours

Lieu

SAE adaptée de type bloc et SAE avec points d'assurage, salle de cours,

Prérequis

- Être âgé de 16 ans,
- Être présenté par le président de son club,
- Être titulaire d'une licence FFME en cours de validité,
- Maîtriser les techniques de sécurité en escalade sportive,
- Être titulaire du Brevet Officiel d'Ouvreur de Club ou d'une attestation de formation « Progression et assistance sur cordes »,
Être titulaire d'un passeport rouge datant de 2 ans maximum (à la date de la formation) ou avoir été ½ finaliste d'un championnat de France Sénior de Bloc ou Difficulté) ou finaliste d'un championnat de France Jeunes de Bloc ou Difficulté dans les trois dernières années (à la date de la formation
- Présenter une lettre de motivation.

Le candidat devra fournir au département Emploi Formation Qualification un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes moeurs, se verront refuser l'accès à la formation et au brevet. Si le candidat est mineur, la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois devra être réalisée par son responsable légal.

Modalités de suivi et d'exécution de la formation

- Analyse des besoins en formation des clubs du territoire pour proposer des formations adaptées
- Convocation envoyée en amont de la formation précisant les modalités de déroulement et de suivi de la formation.
- Contrôle de la présence en formation via émargement.
- Un certificat de réalisation et une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.
- Enquête de satisfaction globale et d'évaluation de la formation administrée à l'issue de la formation.

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisées et informations complémentaires

Apport du formateur

Partie théorique, partie pratique

Stages pratiques :

Pour accéder au stage pratique d'ouvreur N1, le candidat doit être titulaire de :

- La licence FFME en cours de validité,
- L'attestation de réussite obtenue à l'issue de la formation d'ouvreur N1 et avoir déclaré son stage dans l'intranet fédéral.

Les deux stages pratiques s'effectuent sur deux compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral (dont au moins une de niveau régional) en bloc ou en difficulté ou en combiné (2 disciplines différentes parmi les 3).

Le stagiaire est sous le tutorat du chef ouvrier de la compétition :

- Le stagiaire est en situation de responsabilité totale ou partielle d'une ouverture dans les différentes compétences décrites à l'article 2.

Le candidat mineur effectue son stage pratique sous la responsabilité du président du club ou de la structure fédérale organisatrice de la compétition avec présence effective d'un adulte.

Évaluation du stage pratique :

- Les modalités d'évaluation du stage pratique sont de la compétence du chef ouvrier de la compétition.

Validation du stage pratique :

- A l'issue d'un stage pratique satisfaisant, le chef ouvrier valide le stage sur l'intranet fédéral.

2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>

Modalités d'évaluation

- Épreuve écrite
- Un contrôle continu sur une ouverture en difficulté
- Un contrôle continu sur une ouverture en bloc
- Réalisation et validation des stages pratiques

Programme type la formation

Formation destinée à l'ouverture de compétition en voies (difficulté, vitesse) ou bloc.
L'objectif est d'acquérir les compétences pour assurer le poste d'ouvreur lors de compétitions d'escalade de difficulté, de vitesse ou de bloc de niveau régional.

Accessibilité Handicap

Pour toute information sur les conditions d'accès pour les PSH, vous pouvez consulter notre [Livret d'accueil PSH](#).

Personne référente :

Antoine CALVARY : 06.32.25.95.29 // formation@na.ffme.fr

Documents cadres :

[Règlement du Brevet Fédéral](#)

Voir référentiel de compétences ci-dessous

Référentiel de Compétences Ouvreur N1 :

Compétences	Activités		
		Difficulté	Bloc
Niveau d'intervention	Créer le terrain de jeu des compétitions de niveau départemental ou régional		
Ecd grimper, évaluer dans un niveau technique donné	Homme	7a	6b
	Femme	6c	6b
Ecd travailler en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Evoluer en sécurité sur cordes conformément aux obligations de la réglementation du travail en hauteur • Appliquer les règles de sécurité de la discipline • Veiller à la sécurité sur sa zone de travail 		
Ecd tramer un bloc ou une voie adaptés au public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le niveau de pratique des différentes catégories • Adapter à la morphologie de la catégorie • Adapter les voies, blocs au public, à la compétition 		
Ecd de prendre en compte la sécurité et l'intégrité du public visé	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les conséquences de la chute • Eviter les mouvements traumatisants 		
Ecd répondre aux impératifs des compétitions	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les points de règlement en relation avec l'ouverture • Ouvrir dans un temps limité, avant et pendant la compétition • Proposer des voies, blocs sélectifs permettant un classement, • Respecter la vocation de chaque tour de la compétition, • Evaluer la qualité de sa prestation et accepte les critiques, • S'intégrer dans une équipe, • Rester disponible pendant la compétition 		
Ecd se tourner vers le bon interlocuteur, pour donner ou recevoir consignes ou directives	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître sa place dans l'organigramme et repérer ses interlocuteurs • Etre capable d'intervenir dans l'urgence • Faire un compte rendu au chef ouvrier (classement, problème,...) 		